DÉCISION DU 5 FÉVRIER 2021 DU DIRECTEUR DU CONSORCIO DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES PYRÉNÉES PAR LAQUELLE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION EST DÉCLARÉE POUR POURVOIR UN POSTE DE TRAVAIL TEMPORAIRE (GESTIONNAIRE DE PROJETS SC) DU PERSONNEL DE CE CONSORCIO PAR UN RECRUTEMENT TEMPORAIRE.

La Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) est un Consorcio doté d'une personnalité juridique propre, rattaché à la Communauté Autonome d'Aragon, par le biais du Département de la Présidence et des Relations institutionnelles, en vertu de l'Accord du Conseil du Gouvernement du 9 mai 2017. En ce sens, l'article 3.7 du décret 6/2020, du 6 février, du Gouvernement d'Aragon, approuvant la structure organique du Département de la Présidence et des Relations Institutionnelles, indique que ce Département est chargé de la supervision du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Le Consorcio a son siège à Jaca et est régi par le droit espagnol qui, étant donné qu'il est rattaché à la Communauté autonome d'Aragon, est également soumis au système juridique aragonais. Il est composé de 7 territoires de 3 États : l'Organisme Andorran de Coopération Transfrontalière, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie, la Communauté Autonome d'Aragon, la Communauté Autonome de Catalogne, la Communauté Autonome d'Euskadi, la Communauté Autonome de Navarre.

La CTP est régie par l'Accord interadministratif de coopération transfrontalière entre les entités membres de la Communauté de Travail des Pyrénées, du 17 mars 2005, modifié en dernier lieu le 13 novembre 2018, et par ses statuts, dont l'article 10.1.f) stipule qu'il incombe au Comité exécutif de" Décider du recrutement du personnel du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées"

Plus précisément, le besoin de renfort de ce poste pour le SC est défini pour les deux années 2021 et 2022 correspondantes à l'augmentation des tâches qui comprennent, d'une part le suivi du POCTEFA 2014-2020, pic maximal des déclarations de dépenses ainsi que le temps important de préparation de la prochaine période de programmation et de son démarrage prévu en fin d´année 2021. Le gestionnaire de projet renforcera donc l'équipe actuelle de 3 gestionnaires dans le suivi et la clôture des 174 projets programmés, les tâches d'instruction des demandes de modification des projets, les contrôles de cohérence et toute autre tâche liée au suivi et à la clôture des projets programmés dans le POCTEFA 2014-2020. L'intégration d'un gestionnaire de projet permettra un suivi approprié des projets programmés dont certains entament leur phase de clôture qui nécessite un suivi plus particulier ainsi que l'engagement de l'équipe du SC dans la préparation de la future période de programmation 2021-2027.

Compte tenu de ce qui précède, conformément à l'article 121 de la loi n ° 40/2015 du 1er octobre relative au régime juridique du secteur public (de Régimen Jurídico del Sector Público relativo al régimen de personal al servicio de los consorcios, el Real Decreto Legislativo 5/2015, de 30 de octubre, por el que se aprueba el texto refundido de la Ley del Estatuto Básico del Empleado Público, así como la disposición adicional 23 de la Ley 10/2019, de 30 de diciembre, de Presupuestos de la Comunidad Autónoma de Aragón para el ejercicio 2020 – habiéndose emitido la correspondiente autorización por el Departamento de

Presidencia y Relaciones Institucionales) le Comité Exécutif a décidé, par accord du 13 janvier 2021, d´ouvrir une procédure de sélection pour l'embauche temporaire d'un poste de Gestionnaire de projets SC dont la description et les rôles sont décrits à l'Annexe I.

Le Directeur du Consorcio a promulgué la décision du 4 février 2021 par laquelle est achevée la phase 1 de la procédure de sélection réservée aux fonctionnaires ou au personnel soumis à un contrat à durée indéterminée des territoires de la CTP et s'ouvre au public les candidatures pour la procédure de sélection sur les **BASES** suivantes :

Premièrement.- Poste objet de la convocation.

Le poste proposé dans la convocation est "Gestionnaire de projets SC" situé dans les bureaux du Consorcio à Jaca (Huesca). Les caractéristiques, fonctions et rémunération de l'emploi sont décrites à l'annexe I.

Deuxièmement.- Conditions requises pour les candidats.

1. Pour être admissibles, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

a) Avoir les qualifications requises pour le poste selon les fiches de l'annexe I,.
b) Posséder la capacité fonctionnelle pour l'exécution des tâches.

c) Ne pas faire l´objet d´un dossier disciplinaire du service d'aucune des administrations publiques ou être inhabilité dans l´exercice de fonctions publiques.

d) Maîtriser l'espagnol et le français comme langues véhiculaires

2. Les candidat(e)s sont responsables de la véracité de toutes les données qu'ils/elles consignent dans leur demande et dans la documentation fournie, il leur incombera la responsabilité correspondante de fausse déclaration et, le cas échéant, il sera demandé, sans aucun préjudice, leur exclusion de la procédure de sélection.

Troisièmement.- Demandes.

1. Les candidat(e)s qui souhaitent participer à cette sélection doivent remplir la fiche de candidature figurant à l'annexe II et disponible à l'adresse internet suivante: www.ctp.org.

2. Les fiches de candidature doivent être adressées au Directeur du Consorcio de la CTP et seront transmises par courrier électronique à l´adresse suivante contact@ctp.org.

3. La date limite de soumission des candidatures sera de 15 jours ouvrés à compter du lendemain de la publication du présent appel sur le site web www.ctp.org (**jusqu'au 26 février 2021 inclus**).

Quatrièmement.- Documentation à présenter.

1. La demande devra être accompagnée:

a) Photocopie de la CNI ou d'un document équivalent prouvant l'identité.

b) Curriculum vitae en versions espagnole et française, qui détaille, dûment justifiés, les titres universitaires, les emplois occupés (avec les dates de début et de fin), les études et les formations réalisées, ainsi que d'autres qualifications et circonstances que le candidat souhaite mettre en valeur.

2. Les diplômes/qualifications à évaluer seront ceux qui auront été réalisés et dûment accrédités à la date de publication de la présente sélection.

3. Seule la présentation des pièces justificatives des études et formations indiquées sera demandée au candidat sélectionné.

Cinquièmement.- Commission d´évaluation.

Les candidatures seront notées par une Commission d´évaluation composée de:

a) Président: Jean-Louis Valls;
b) Membres techniques: Teresa Zas, Pilar Maza et Cristina Igoa;
c) Secrétaire: Sylvia Linares

Suppléantes:
d) Présidente: Amaia Armendáriz;
e) Membres techniques: Emilie Lalanne, Elena Giménez et Idoia Arauzo;
f) Secrétaire: Pilar Rabal

Sixièmement - Admissibilité des candidatures.

1. Après la date limite de soumission des candidatures, le directeur du Consorcio publiera une décision déclarant la liste provisoire des personnes admises et exclues, ainsi que leurs causes d´exclusion. Cette résolution sera publiée sur le site web du Consorcio de la CTP www.ctp.org et sur les tableaux d´affichage ou sites web des administrations faisant partie du Consorcio.

2. Les candidatures provisoirement exclues disposeront d'une période de 10 jours ouvrés à compter du jour suivant la publication sur le site web du Consorcio pour corriger le défaut à l'origine de leur exclusion ou de leur omission. Les candidatures qui, dans le délai imparti, ne corrigent pas les motifs d'exclusion ou de l'omission, seront définitivement exclues de la participation aux tests.

3. Une fois la période de correction écoulée, il sera publié une résolution d´approbation de la liste définitive des candidatures retenues et exclues. Elle sera publiée sur le site internet du Consorcio et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations faisant partie du Consorcio.

Septièmement. Procédure de sélection.

La procédure de sélection se déroulera en deux phases:

a) La première phase consistera en une évaluation des qualifications spécifiques et générales présentées par les candidats qui sera effectuée par la Commission d'évaluation en fonction du barème qui figure à l'Annexe III du présent appel. Le score maximum de cette phase est de 40 points (20 points pour les qualifications spécifiques et 20 points pour les qualifications générales). Le score minimum pour passer cette phase est de 5 points pour les qualifications spécifiques. Il n'y a pas de score minimal pour les qualifications générales.

Une fois les candidatures évaluées par la Commission d'évaluation, le directeur du Consorcio publiera une résolution dans laquelle les notations obtenues par les candidat(e)s seront publiées et les candidat(e)s ayant passés la première phase seront convoqués à un entretien individuel (lieu, date et heure leur seront spécifiés), avec la possibilité, selon la situation sanitaire, qu'il soit réalisé à distance. Cette résolution sera publiée sur le site internet du Consorcio et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations le composant.

b) La seconde phase consistera en la réalisation d'un entretien individuel dans lequel la connaissance des langues (espagnol et français comme langues véhiculaires et les autres langues selon le niveau accrédité) et l'aptitude au poste seront évaluées en fonction de l'expérience et des connaissances des candidat(e)s. Dans cette phase, en plus des membres de La Commission d'évaluation, des experts pourraient participer, représentant les territoires de la CTP. Le score maximum de la phase d´entretien est de 20 points. Le score minimum pour passer cette phase est de 10 points.

Après les entretiens, le directeur du Consorcio publiera une résolution des notations obtenues lors de la seconde phase. Cette résolution sera publiée sur le site web du Consorcio et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations le composant.

Huitièmement. Sélection des candidats pour la formalisation des contrats.

1. Une fois les deux phases terminées, le directeur du Consorcio soumettra au Comité Exécutif de la CTP, par le biais d'une procédure de consultation écrite urgente, une proposition de résolution de sélection attribuant le poste au/à la candidat(e) sélectionné(e), qui sera le/la candidat(e) qui aura obtenu la notation la plus élevée en consolidant les notes des deux phases.

2. Le délai de publication de ladite résolution est de deux mois à compter de la date de fin de la période de soumission des candidatures.

3. La décision sera publiée par le Directeur du Consorcio sur le site web de la CTP et sur les tableaux d'affichage ou les pages web des administrations qui composent le Consorcio.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra présenter la documentation attestant les qualifications alléguées et, une fois que ces dernières auront été examinées par le comité d'évaluation, il/elle sera informé(e) de son incorporation au poste.

Neuvièmement. Régime des recours.

Pour s´opposer à la présente résolution qui clôture la procédure administrative, un recours gracieux en réexamen auprès du Comité Exécutif du Consorcio de la CTP, dans un délai d'un

mois suivant le jour suivant celui de sa publication sur le site web du Consorcio (www.ctp.org) conformément aux articles 123 et 124 de la loi n ° 39/2015 du 1 er octobre relative à la Procédure Administrative Commune des Administrations Publiques ou alternativement un recours contentieux-administratif peut être formulé dans les deux mois suivant le jour suivant celui de sa publication sur le site web du Consorcio devant la Cour contentieuse-administrative de Huesca. Il ne sera pas possible de formuler le recours contentieux/administratif susmentionné contre le recours en réexamen qui aura fait l'objet d'une résolution expresse ou que le prétendu rejet du recours en annulation ait eu lieu.

Date de signature électronique

Firmado por X2313728C JEAN LOUIS VALLS (R: Q2200672J) el día 05/02/2021 con un certificado emitido por AC Representación

Jean-Louis Valls

Directeur du Consorcio de la CTP

ANNEXE I

Fiche de poste de travail

Profil Gestionnaire de projet - SC Assistance Technique POCTEFA

MISSION DU POSTE DE TRAVAIL: Intégrer l'équipe du Secrétariat Conjoint à l'intérieur du Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées pour la gestion de INTERREG V-A POCTEFA 2014-2020 dans sa phase 2021 et 2022, en réalisant le suivi des projets et sous la responsabilité de la coordinatrice du SC, avec les missions précisées dans la partie "Détails".

Lieu: Jaca (Huesca-Espagne).

Date de prise de poste : 15 février 2021

Durée: le contrat aura une durée maximale de 24 mois dès la date de début du contrat

Détails:

Assumer les tâches de suivi du Programme et son portefeuille de projets (conseil auprès des bénéficiaires de projets approuvés jusqu'à la clôture, préparation des accords FEDER, contrôle des rapports d'exécution des bénéficiaires, contrôle de cohérence des projets qui ont présenté la déclaration des dépenses et de financiation de l'opération, réviser et valider les indicateurs du Programme des projets, suivi des indicateurs de projets, rédaction des rapports annuels et du rapport final, instruction des demandes de modification des projets programmés pour la préparation d'addendas et/ou actualisation de la convention FEDER, réunion avec les projets…) et en particulier toutes les tâches associées à la clôture des projets programmés;

Préparer les demandes de paiement des bénéficiaires;

Vérifier que les normes communautaires et celles spécifiques au Programme soient respectées;

Participer avec les autres gestionnaires de projet du SC au travail de capitalisation (relation entre les projets de même thématique, identification des principaux résultats et bonnes pratiques, analyse et organisation de la diffusion de l'information générée);

Travailler en collaboration avec les techniciens financiers, le/la responsable de communication;

Administrer la plateforme informatique SIGEFA;

Préparer et assister activement aux réunions du POCTEFA: Comité Exécutif de la CTP qui agit comme Autorité de Gestion du Programme, réunions des Comités de Suivi et de Programmation, réunions avec les autorités du Programme.

Assurer une vigilance sur la gestion de projets et l'animation des programmes de coopération (suivi des bonnes pratiques, séminaires d'information sur des thèmes liés au poste de travail et organisé par Interact, autres programmes européens ou institutions);

Préparer et participer à l'organisation de séminaires liés aux affaires techniques et de capitalisation à l'intérieur du POCTEFA et aux autres programmes européens.

Déroulement des procédures internes de gestion du Programme et rédaction de guides pour les porteurs de projets.

Préparation des dossiers des contrats, publication et suivi des contrats du Consorcio de la CTP et du POCTEFA.

Archivage et organisation de la documentation administrative des projets.

Collaborer avec l'équipe du SC dans la préparation de la future période de programmation 2021-2027.

Rémunération annuelle:

Brut total annuel de 37.029,18 €

La rémunération comprend 12 versements mensuels

La rémunération est actualisée conformément à la loi de finances annuelle de la Communauté autonome d'Aragon

Qualifications / Critères de sélection:

Formation académique: Diplôme universitaire ou équivalent

Formation spécifique:

Connaissances des règlements de la Commission Européenne en matière de Fonds européennes et des programmes européens de coopération.

Connaissances des organisations, sous-organisations, institutions, associations et de l'ensemble du réseau qui constitue le cadre des programmes de coopérations européennes.

Connaissance sur le fonctionnement des institutions publiques espagnoles et françaises.

Connaissance des marchés publics

Langues:

Espagnol et français comme langues véhiculaires.

Anglais apprécié comme langue additionnelle.

Maîtrise appréciée des autres langues officielles de la CTP (catalan, euskera et occitan).

Informatique:

Connaissance élevée du pack Office.

Autres:

Permis de conduire.

Déplacement à prévoir sur tout le territoire du programme.

Autres compétences nécessaires:

Capacité à travailler dans un environnement international;

Prise d'initiative;

Capacité à anticiper, proposer et mettre en oeuvre des solutions;

Ouverture d'esprit;

Autonomie et bonne capacité à travailler en équipe;

Capacité à gérer plusieurs tâches en même temps et à respecter les délais;

Sens des responsabilités et affirmation de soi.

ANNEXE II

Fiche de candidature

SÉLECTION DE CONTRAT TEMPORAIRE DE TRAVAIL	
GESTIONNAIRE DE PROJETS SÉCRETARIAT CONJOINT	

DONNÉES PERSONNELLES			
PRÉNOM ET NOM			
CNI/PASSEPORT		NATIONALITÉ	
EMAIL		TÉLÉPHONE	
ADRESSE POUR LES NOTIFICATIONS			
VILLE		DÉPARTEMENT/RÉGION	
CODE POSTAL		PAYS	

DOCUMENTS JOINTS			
	Photocopie CNI/équivalent		Curriculum vitae en versions espagnole et française

Fait à , le 2021

(Signature)

☐ **Je donne expressément mon consentement pour que le Consocio puisse utiliser les données que j'ai fournies, dans les conditions définies dans le texte de la convocation, afin degérer ma participation à ce processus de sélection.**

Informations de base sur la protection des données:

Responsable du traitement Consorcio de la Communauté de Travail des Pyrénées
Objectif Vos données personnelles seront traitées dans le seul but de faciliter la sélection du personnel et la création d'emplois par le biais d'appels publics.
Légitimation: La légalité du traitement de vos données est l'article 6.1.c) RGPD. Traitement nécessaire pour le respect d'une obligation légale applicable au responsable du traitement.
Destinataires Les données seront communiquées aux entités membres du Consorcio (y compris la Principauté d'Andorre, déclarée d'un niveau de protection adéquat conformément à la décision de la Commission 2010/625 / EU du 19 octobre 2010) conformément aux dispositions du texte de la convocation. En cas d'obligation légale, elles peuvent être communiquées à la Direction générale de la fonction publique et de la qualité des services du gouvernement d'Aragon.
Droits. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de vos données, de limitation et d'opposition à leur traitement, afin qu'ils ne fassent pas l'objet de décisions individuelles automatisées, par l´intermédiaire du siège électronique de l'Administration de la Communauté d'Aragon avec les formulaires types disponibles. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur le Registre des Activité de traitement du Gouvernement d'Aragon, sur le lien suivant: https://aplicaciones.aragon.es/notif_lopd_pub/details.action?fileId=543.

DIRECTOR DEL CONSORCIO DE LA COMUNIDAD DE TRABAJO DE LOS PIRINEOS
Edificio IPE. Avda. de Nuestra Señora de la Victoria, 8 (22700, Jaca –HUESCA-)

ANNEXE III

Qualifications à évaluer

	QUALIFICATIONS	NOTATIONS	NOTATION MAXIMALE	NOTATION MINIMALE
QUALIFICATIONS SPÉCIFIQUES	Spécialisation	12	20	5
	Formation	8		
QUALIFICATIONS GÉNÉRALES	Ancienneté	5	20	__
	Diplôme universitaire	5		
	Langues FR-ES- EN-EUS-CAT-OCC	10		
ENTRETIEN	Entretien	20	20	10

Qualifications spécifiques (notation maximale de 20, notation minimale de 5, si la notation minimale n'est pas atteinte, cela entraîne une exclusion de la procédure de sélection).

a) Spécialisation (maximum de 12 points).
- Expérience professionnelle dans la planification, la gestion et le suivi de projet en général et européen en particulier (0,5 points par année travaillée ou la partie proportionnelle dans le cas d'une durée inférieure, jusqu'à un maximum de 8 points).
- Expérience professionnelle dans des programmes de coopération territoriale (1 point par année travaillée ou la partie proportionnelle dans le cas d'une durée inférieure, jusqu'à un maximum de 4 points).

b) Formation (maximum de 8 points).
Pour chaque cours de formation inclus dans l'appel relatif aux thèmes liés au poste choisi:

- Jusqu'à 12 heures 0 100pts.
- Jusqu'à 2 heures 0 200 pts.
- Jusqu'à 0 heures 0 300 pts.
- Plus de 0 heures 0 00 pts.
- Plus de 200 heures 0 00 pts.

MATIERES EN RELATION AVEC LE POSTE DE GESTIONNAIRE DU SC: selon la fiche de poste (Annexe I): fonds européens ou programmes financés par l'UE (règlementation, application, gestion financière et audit), marchés publics, cadre logique et gestion de projets

Qualifications générales (notation maximale de 20).

a) Ancienneté (maximum de 5 points).
L'ancienneté sera évaluée en raison de 0,25 par année travaillée ou de la part proportionnelle dans le cas d'une durée inférieure.

b) Diplômes universitaires (maximum de 5 points).
Les diplômes universitaires en plus de la qualification requise seront évalués selon le barème suivant:

- Master officiel: 5 points.
- Diplôme BAC+4, licence ou équivalent: 4 points.

- Autre diplôme universitaires/3 cours de premier cycle ou équivalent: 3 points.

Les qualifications universitaires essentielles à l'obtention des diplômes de niveau supérieur nécessaires à l´admissibilité ne seront pas prises en compte dans l´évaluation.

c) Langues (maximum de 10 points).

La connaissance de l'anglais et des langues des territoires du Consorcio autres que l'espagnol et le français (basque, catalan et occitan) sera évaluée selon l'échelle suivante:

- B1: 1 point.
- B2: 2 points.
- C1: 4 points.
- C2: 5 points.

Entretien (notation maximale de 20, notation minimale de 10).

a) Les connaissances des langues espagnole et française comme langues véhiculaires sont nécessaires et les autres langues seront évaluées (maximum 10 points) selon les critères suivants
   - Interaction /cohérence (jusqu'à 2 points).
   - Fluidité (jusqu'à 2 points).
   - Prononciation (jusqu'à 2 points).
   - Correction grammaticale et vocabulaire (jusqu'à 2 points).
   - Richesse du vocabulaire et des structures utilisées (jusqu'à 2 points).

b) De brèves questions orales sur les thématiques liées au poste de travail de gestionnaire des projets SC seront posées pour vérifier que l'expérience et la formation revendiquées correspondent à celles du candidat(e) et à celles nécessaires au poste (maximum 10 points).